

Les soins de santé: Quels sont vos droits en Saskatchewan?

Quels sont les devoirs légaux d'un médecin?

Un médecin doit informer ses patients sur les traitements possibles et des conséquences des traitements. Le patient a le droit de poser des questions et donner son consentement.

Les médecins ne peuvent pas refuser de vous traiter pour des raisons discriminatoires. Le [Code des droits de la personne de la Saskatchewan](#) interdit la discrimination en fonction de l'ascendance, la race, la nationalité, le lieu d'origine, la religion, la croyance, l'invalidité, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation familiale ou l'état d'assisté social.

Vous ne pouvez pas exiger qu'un médecin vous donne un service ou un traitement particulier. Par exemple, un médecin ne peut pas administrer un traitement s'il n'a pas la formation ou les qualifications requises ou s'il trouve ce traitement inacceptable.

En tant que patient, vous avez droit :

- d'être informé sur les traitements médicaux et les choix disponibles, les risques, les effets secondaires et les avantages;
- de consentir ou de refuser des traitements médicaux si : vous êtes légalement apte pour prendre des décisions sur vos soins de santé et assez mature pour comprendre la nature et les conséquences du traitement médical;
- de rédiger une directive en matière de soins de santé;
- de choisir votre médecin, selon sa disponibilité pour vous prendre comme patient;
- d'obtenir un deuxième avis;
- au respect de votre vie privée;
- d'obtenir des soins de santé couverts par l'Assurance-maladie;
- d'avoir accès à votre dossier médical. *À noter que votre droit à l'accès n'est pas absolu. Votre médecin peut vous refuser l'accès s'il croit qu'il n'est pas dans votre meilleur intérêt d'avoir accès à votre dossier.*

Pour en savoir davantage, vous trouverez sur le site saskinfojustice.ca le guide révisé : [Les droits et responsabilités des patients](#) ou contactez-nous : 1 855-924-8543 / centre@saskinfojustice.ca